



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 583-2018 relatif au traitement des élus municipaux.

Ce règlement a pour objet de fixer la rémunération annuelle des membres du Conseil municipal pour l'exercice financier de l'année 2018 et les exercices financiers suivants.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-David, ce 16^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-huit.

**Sylvie Letendre, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière**